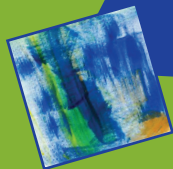




Programme d'accès à l'égalité  
syndicale (PAES) • Plan d'action  
**DES ESPOIRS À COMBLER**  
Une préoccupation centrale

Une  
place  
à  
prendre



**CSQ**

# IL ÉTAIT UNE FOIS... UNE PLACE À PRENDRE

LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ) VEILLE À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. POUR UNE ORGANISATION PROGRESSISTE COMME LA NÔTRE, CELA IMPLIQUE DE FAVORISER UN ACCÈS ÉGAL À LA REPRÉSENTATION DANS LES POSTES DÉCISIONNELS.

Suivant les traces de Laure Gaudreault, pionnière du syndicalisme enseignant au Québec, plusieurs femmes ont milité pour leur avenir, celui du syndicalisme et pour le développement de notre Centrale.

En 1973, le Comité de la condition des femmes de la CSQ (autrefois la CEQ) voit le jour. Rapidement, il constate que les femmes sont sous-représentées dans les postes décisionnels, et ce, bien qu'elles soient majoritaires au sein de la Centrale. De 1973 à 2012, les avancées sont minces et parfois on assiste même à des reculs.

Comment expliquer cette situation ? Selon les enquêtes et les recherches, les facteurs suivants seraient en cause :

- la difficile conciliation famille-travail ;
- la perception du pouvoir et les stéréotypes liés à celui-ci ;
- la façon d'exercer le pouvoir syndical ;
- la charge de travail nécessaire incompatible avec les exigences de la vie familiale ;
- la perception des femmes par rapport à leur capacité d'affronter les exigences de la vie syndicale ;
- les règles et pratiques qui, neutres à première vue, constituent des obstacles à la participation des femmes.

## UN OUTIL D'ÉGALITÉ

LORS DU CONGRÈS DE 1984, LA CSQ ADOPTE DES MESURES VISANT À FAVORISER UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE DE L'ORGANISATION.

**Voyant que ces mesures n'ont pas donné les résultats escomptés, la CSQ s'est dotée en 1994 d'un Programme d'accès à l'égalité syndicale (PAES).**

Mais qu'est-ce que le PAES? Il s'agit d'un outil qui repose sur le concept de la discrimination systémique. Et comme tout programme d'accès à l'égalité, il s'appuie sur des mesures de redressement, de soutien et d'égalité des chances.

## La discrimination systémique

est le résultat de politiques, de procédures, de règles, de comportements, incluant les stéréotypes et préjugés, qui ont pour effet d'exclure ou de désavantager un groupe historiquement ou culturellement discriminé, dans ce cas-ci,

**les femmes.**

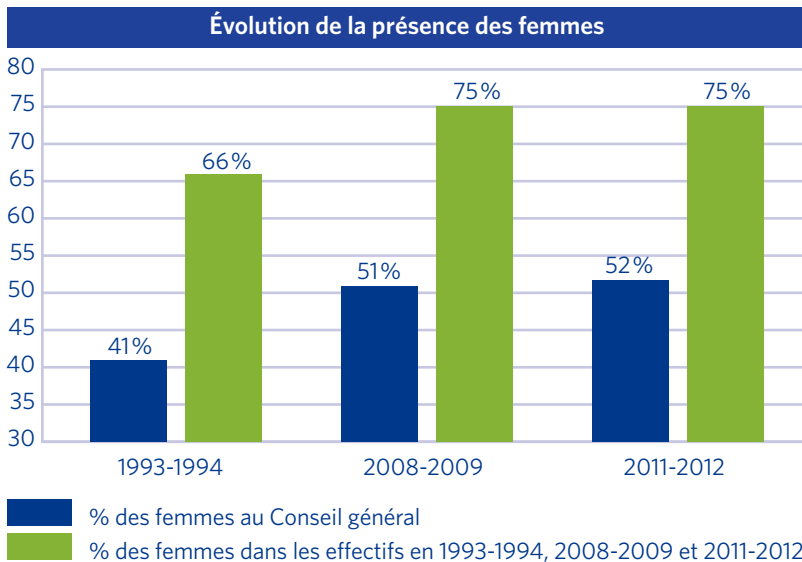


# 1<sup>er</sup> PILIER DU PAES

## LES MESURES DE REDRESSEMENT

EN S'APPUYANT SUR DES OBJECTIFS QUANTITATIFS, LA CENTRALE CHERCHE À ÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LE POIDS SYNDICAL DES FEMMES, ELLES REPRÉSENTENT PLUS DE 75 % DES MEMBRES, ET LEUR REPRÉSENTATION DANS LES POSTES CLÉS.

Les mesures de redressement visent donc à accroître, dans un délai raisonnable, la représentation des femmes dans l'ensemble des fonctions de responsabilités à la Centrale.



## 2<sup>e</sup> PILIER DU PAES

### LES MESURES DE SOUTIEN

**Concilier** « VIE PRIVÉE » ET « ACTIVITÉS MILITANTES » PEUT REPRÉSENTER UN RÉEL DÉFI POUR PLUSIEURS FEMMES.

Voilà pourquoi ces mesures visent à faciliter la conciliation entre la vie personnelle et les responsabilités syndicales. Elles favorisent aussi des conditions d'intégration plus harmonieuses pour les nouvelles recrues. En voici quelques exemples :

- le remboursement des frais de garde ;
- la planification annuelle des activités ;
- un marrainage ou un parrainage pour soutenir les personnes acceptant de nouvelles responsabilités syndicales ;
- la diffusion des divers documents produits par la Centrale et le Comité de la condition des femmes ;
- des libérations en nombre suffisant pour assumer les dossiers reliés aux conditions de vie et de travail des femmes ;
- la participation des syndicats aux réseaux de la CSQ, dont le Réseau de la condition des femmes.

**« Arriver à l'égalité pleine et entière, c'est changer le monde. Et cela ne pourra se faire que si nous prenons notre place, toute notre place<sup>1</sup>. »**

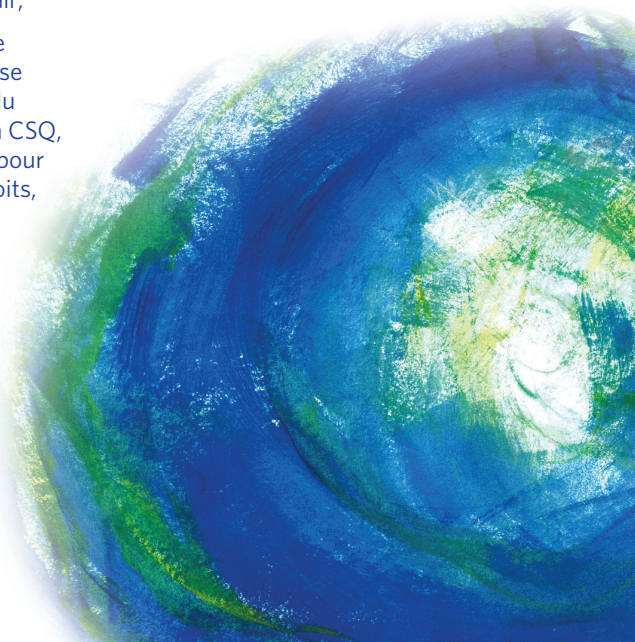
1. Lorraine Pagé, Allocution lors du Réseau de la condition des femmes d'octobre 2008.

## 3<sup>e</sup> PILIER DU PAES

# LES MESURES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

CES MESURES VISENT À DÉVELOPPER LES HABILETÉS NÉCESSAIRES À L'ACTION SYNDICALE ET À CORRIGER LES RÈGLES ET LES PRATIQUES POUVANT ÊTRE DES OBSTACLES À LEUR ENGAGEMENT SYNDICAL. POUR REMÉDIER À LA SITUATION, DIVERS MOYENS SONT MIS EN PLACE, TELS QUE :

- planifier les réunions sur le temps de travail ;
- offrir des sessions de formation (ex. : la prise de parole, l'histoire du syndicalisme et de la CSQ, la lutte des femmes pour l'atteinte de leurs droits, etc.).



# LES FEMMES PRÉSENTES AU CŒUR DU MOUVEMENT CSQ

**Assurer** UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS TOUTES LES STRUCTURES DÉCISIONNELLES DE NOTRE CENTRALE, C'EST FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE.

Les valeurs d'égalité que nous soutenons exigent que les femmes et les hommes puissent contribuer également à la vie syndicale de notre organisation et c'est ce que propose le Programme d'accès à l'égalité syndicale.

Un plus grand nombre de femmes engagées dans nos structures décisionnelles, ce n'est pas de l'utopie ! Il s'agit d'un objectif accessible pour une organisation démocratique et progressiste telle que la nôtre.

Il importe de mettre en place des mesures et ainsi prendre en compte la réalité des femmes afin qu'elles puissent :

- s'engager concrètement à améliorer les conditions de vie et de travail de la majorité;
- participer activement aux débats qui traversent notre Centrale et contribuer à mettre en œuvre les grandes orientations guidant notre action syndicale;
- porter la parole des femmes dans sa diversité;
- resserrer les liens entre le mouvement des femmes et le mouvement syndical;
- vivre la force de la solidarité avec des femmes d'ici et d'ailleurs.



# UNE PLACE À PRENDRE...

**Pour favoriser le militantisme**

**Pour le développement  
de notre Centrale**

**Pour un accès égal  
aux prises de décision**

**Pour se reconnaître**

## DES ESPOIRS À COMBLER...

c'est porter la voix des femmes  
à tous les paliers  
de notre organisation !



Centrale des syndicats  
du Québec

**CSQ**

[csq.qc.net](http://csq.qc.net)

Mai 2012 — D-12341